

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2141

13 septembre 2011

## **SOMMAIRE**

Abax Trust	Globafin S.A
<b>AETOCGRACA S.àr.l</b>	GMT Spanext S.à r.l102738
Doll S.à r.l	GMT Spanext S.à r.l102738
DSK Systems S.A102756	Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l 102737
Encore Plus Properties III S.à r.l102757	Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l 102753
Eugénie Patri Sébastien EPS102756	GP Lux Sàrl102739
Euro Holiday Properties S.A102767	Haegin S.A
European Logistics102767	Haegin S.A102754
Euro Real Estate Britain I S.à r.l102757	Haegin S.A102754
Euro Real Estate Germany II S.àr.l 102757	Haegin S.A102754
Euro Real Estate Germany I S.à r.l 102757	Hamlet Consulting S.à r.l 102754
Euro Real Estate Holding S.à r.l102758	Helliot Luxembourg S.à r.l102739
Everlux Maritima S.A102758	Hetman S.A102754
Evita AcquisitionCo S.à r.l102767	Hexamedia102754
Finalsa S.ASPF102768	H&F Luxembourg 1 S.à r.l102739
Finalsa S.ASPF102768	H.I.G. Europe - France II S.à r.l102739
Fondation Henri Pensis102767	High Tech Automation Systems S.A 102755
Gamma S.A102737	Hills Place S.à r.l
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	HMGT Holding S.à r.l102755
102753	Home Interiors s.àr.l
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l 102722	Honotimber Company S.A102755
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l 102736	HP Communication S.A
G.B.UGesellschaft für Beratung und Unternehmensentwicklung S.A	HV. Com International S.A
General Investment Projects S.A102737	S.A102756
Gesint S.P.F	Montecin Luxembourg S.A102722
Gestion GIC S.à r.l	Pamoja Business Holdings S.à r.l 102740
Giltspur S.A102736	<b>,</b> = <b>,</b> = <b>,</b>



## Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 86.447.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011101878/15.

(110115874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Montecin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.691.

## **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 VCOC) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY), each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG;

and each represented by M <sup>e</sup> Sophie Bronkart, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to 1 proxy(ies) dated 21 <sup>st</sup> June 2011 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company (société anonyme) under the name of "Diacine Investments" which is hereby established as follows:

## Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

- **Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Montecin Luxembourg S.A. (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

#### Art. 3. Registered office.

- 3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
  - 3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.
  - 3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have



no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

## Part II. Purpose, Object

#### Art. 4. Purpose, Object.

- 4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.
- 4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## Part III. Share capital - Shares

#### Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro ( $\leq$  31,000) represented by a total of thirty-one thousand (31,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one Euro ( $\leq$ 1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.
- 5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.3 The Company may not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.4 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
  - 5.5 Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### Art. 6. Securities in registered form only.

- 6.1 Shares
- 6.1.1 Shares of the Company are in registered form only.
- 6.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.
- 6.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person (in the case of fractions of Shares or otherwise), the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.
- 6.1.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.
- 6.1.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.



- 6.1.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.
  - 6.2 Other Securities
  - 6.2.1 Securities (other than Shares which are covered by article 6.1) of the Company are in registered form only.
- 6.2.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company -subject to having received from the Depositary with whom those Shares are kept in account a certificate in proper form -will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make any payments only to the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.
  - 6.2.3 The provisions of article 6.1 shall apply mutatis mutandis.
- **Art. 7. Transfer of Shares.** A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

## Art. 8. Voting of shares. Each share shall carry one vote.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

## Part IV. Management of the company

## Art. 9. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

- 9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder or two Shareholders, the Company may at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (mutatis mutandis) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.
- 9.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.
- 9.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

### Art. 10. Composition of the Board of Directors.

- 10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided for herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.
- 10.2 The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting of Shareholders by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.



10.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting of Shareholders.

#### Art. 11. Chairman.

- 11.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting of shareholders (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.
  - 11.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

#### Art. 12. Board Proceedings.

- 12.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.
- 12.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.
- 12.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).
- 12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.
- 12.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represented. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a simple majority of affirmative votes of the Directors present or represented (and able to vote).
- 12.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.
- 12.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.
- 12.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

## Art. 13. Delegation of power, Committees, Secretary.

- 13.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.
- 13.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.
- 13.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.
- **Art. 14. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any two (2) Directors or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

## Art. 15. Board Indemnification.

- 15.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 15.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and



against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

- 15.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:
- 15.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 15.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 15.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.
- 15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 15.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### Art. 16. Conflicts of Interest.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution as and to the extent required by law.

## Part V. General meetings of shareholders

## Art. 17. Meetings of Shareholders - Annual General Meeting.

- 17.1 Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 17.2 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June of each year at 13.00 (local time) (or such other date as may be permitted by law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.
- 17.3 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
- 17.4 Notice of all meetings of Shareholders shall be given to each Shareholder as provided by law either by registered mail at least eight (8) days before the Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, the General Meeting may be held without prior notice or publication.
- 17.5 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex.
- 17.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast.
- 17.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.
- 17.8 General meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.
- 17.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:



- 17.9.1 the date, time and place of the general meeting,
- 17.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the shareholder,
- 17.9.3 the number of shares held by the shareholder,
- 17.9.4 the agenda,
- 17.9.5 the text of the proposed resolutions,
- 17.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;
- 17.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.
- 17.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.
  - 17.11 The provisions applying to the General Meeting of Shareholders shall apply mutatis mutandis to class meetings.
- 17.12 In case the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole Shareholder are recorded in writing.
- 17.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

## Part VI. Amendment of articles

**Art. 18. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

#### Part VII. Accounting year, Audit,

- **Art. 19. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.
- **Art. 20. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more auditors as required by law. The auditor(s) shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The auditor(s) in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

#### Part VIII. Distributions, Winding up

#### Art. 21. Distributions.

- 21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 21.2 The General Meeting of Shareholders shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium.
- 21.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) on a Share after five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share and shall be forfeited by the holder of such Share, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.
- 21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

## Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met,



any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles.

## Part IX. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

**Art. 23. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

#### Art. 24. Definitions.

Articles or Articles of Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time

Incorporation to time

Board or Board of Directors Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company

Company Law Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (and any

replacement law thereof)

Director Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director

of the Company

General Meeting Means the general meeting of Shareholders

Shareholder Means a duly registered holder of Shares of the Company

Shares Means the shares (actions) of the Company

**Art. 25. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the thirty one thousand (31,000) shares for thirty one thousand euro (€31,000) as follows:

Fourth Cinven Fund (No 1) LP	6 708
Fourth Cinven Fund (No 2) LP	7 001
Fourth Cinven Fund (No 3-VCOC) LP	6 942
Fourth Cinven Fund (No 4) LP	6 622
Fourth Cinven Fund (UBTI) LP	3 727
Total	31 000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (€31,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

## Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

## Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2000.

## Extraordinary decision of the shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an six (6) year term ending at the general meeting resolving on the annual accounts of year end 2016 (subject to the articles of association of the Company):

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 <sup>th</sup> December 1974	Namur (Belgium)
Benoit Valentin	4, square Edouard VII, F-75009 Paris	Manager	20 <sup>th</sup> July 1968	Saumur (France)

3. Kevin Whale, company secretary, residing at 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom has been appointed as auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting held in 2012 subject to the articles of association of the Company:



## Special dispositions

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2011.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2012.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership,

chacune agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, ayant son établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9BY), chacune ayant son établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG;

et chacune représentée par M <sup>e</sup> Sophie Bronkart, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une/ de 1 procuration)s) donnée(s) en date du 21 juin 2011, enregistrée(s) avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire soussigné d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de «Diacine Investments» qu'elles constituent par la présentes:

# Partie I. Forme, Dénomination, Durée, Siège social

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Montecin Luxembourg S.A. (la «Société»).
- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

#### Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification de Statuts.
  - 3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.
  - 3.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

## Partie II. Objet social

## Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature



ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

- 4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.
- 4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

## Partie III. Capital social - Actions

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (€ 31.000) représenté par un total de trente et un mille (31.000) d'Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.
- 5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.
- 5.3 La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.
- 5.4 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres Actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.
  - 5.5 Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### Art. 6. Titres sous forme nominative uniquement.

- 6.1 Actions
- 6.1.1 Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.
- 6.1.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.
- 6.1.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne (en cas des fractions d'Actions ou autrement), les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
- 6.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistants, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.
- 6.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.
- 6.1.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.
  - 6.2 Autres Titres



- 6.2.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6.1) de la Société sont sous forme nominative uniquement.
- 6.2.2.Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.
  - 6.2.3 Les dispositions de l'article 6.1 s'appliquent mutatis mutandis.
- Art. 7. Transfert des Actions. Un transfert d'Actions nominatives fait conformément aux dispositions des présents Statuts se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre approprié, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert jugé satisfaisant par la société établissant les consentements du cédant et du cessionnaire.

## Art. 8. Droits de vote des Actions. Chaque action donne droit à une voix.

En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire du gage sur les actions sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné. Une telle personne peut également, si, et dans la mesure acceptée avec l'actionnaire ayant constitué un gage sur les actions, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires, de demander l'ajout de points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la loi). La Société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus qui lui ont été notifiés. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toujours sous réserve de, et avec l'accord de l'actionnaire ayant constitué le gage sur les actions, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions ci-dessus.

## Partie IV. Administration de la société

## Art. 9. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

- 9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 9.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

## Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.
- 10.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs seront rééligibles.
- 10.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

# Art. 11. Président.

11.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas, peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu



par le Conseil ou l'Assemblée Générale des Actionnaires (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

11.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

#### Art. 12. Procédures au sein du Conseil.

- 12.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.
- 12.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.
- 12.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).
- 12.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.
- 12.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si la majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés (et pouvant voter).
- 12.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.
- 12.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.
- 12.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

#### Art. 13. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

- 13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ainsi nommée(s).
- 13.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas, à moins que la loi ne l'exige) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).
- 13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.
- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de deux (2) Administrateurs ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### Art. 15. Indemnisation du Conseil.

15.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.



- 15.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 15.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.
  - 15.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:
- 15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction:
- 15.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 15.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.
- 15.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir, il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.
- 15.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### Art. 16. Conflits d'intérêts.

- 16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 16.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

#### Partie V. Assemblées générales des actionnaires

# Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Assemblée Générale Annuelle.

- 17.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.
- 17.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième jeudi du mois de juin à 13.00 heures (CET) (ou toute autre date permise par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.
- 17.3 D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.
- 17.4 Les avis de convocation à toutes les assemblées des Actionnaires seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.
- 17.5 Un Actionnaire peut agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.
- 17.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des voix exprimées.



- 17.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale des Actionnaires.
- 17.8 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.
- 17.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:
  - 17.9.1 les date, heure et lieu de l'assemblée générale,
  - 17.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'actionnaire,
  - 17.9.3 le nombre d'actions que l'actionnaire détient,
  - 17.9.4 l'ordre du jour,
  - 17.9.5. le texte des résolutions proposées,
  - 17.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,
- 17.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'assemblée générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.
- 17.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée ne soient plus comptés dans le quorum.
- 17.11 Les dispositions applicables à l'Assemblée Générale des Actionnaires s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe.
- 17.12 Au cas où la Société n'a qu'un Actionnaire unique, cet Actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont prises à l'écrit.
- 17.13 Les détenteurs de créances ou d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

## Partie VI. Modifications statutaires

**Art. 18. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise et tel que prévu dans les présents Statuts.

#### Partie VII. Exercice social et Audit

- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, tel que prévu par la loi. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par les Actionnaires.

## Partie VIII. Distributions et Liquidation

# Art. 21. Distributions.

- 21.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 21.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer tout bénéfice, réserve et/ou prime nets distribuables.



- 21.3 Un dividende déclaré mais non payé (et non réclamé) sur une Action après cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action et sera prescrite par le fait du détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Actions.
- 21.4 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit au moyen d'un dividende en espèces ou au moyen d'un dividende en nature (y compris par la distribution d'Actions).

## Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

## Partie IX. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

**Art. 23. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### Art. 24. Définitions.

Actionnaire Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré

Actions Signifie les actions de la Société

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Conseil ou Conseil d'Administration Signifie le conseil d'administration de la Société

Administrateur Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant,

l'Administrateur unique de la Société

Loi sur les Sociétés Commerciales Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée

(et toute loi remplaçante de celle-ci)

Statuts Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre

**Art. 26. Lois applicables.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les trente et un mille (31.000) actions pour un montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000) comme suit:

Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	6.708
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	7.001
Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership	6.942
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	6.622
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	3.727
Total	31 000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

## Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 2000.

## Décision extraordinaire des actionnaires

Et aussitôt, les actionnaires ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour un terme de six (6) ans se terminant à l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'année sociale 2016 (sous réserve des statuts de la Société):



Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert comptable	9 janvier 1961	Ettelbrück (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Employée privée	19 décembre 1974	Namur (Belgique)
Benoit Valentin	4, square Edouard VII, F-75009 Paris	Administrateur	20 juillet 1968	Saumur (France)

3. Kevin Whale, secrétaire de société, demeurant à 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Angleterre a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour un terme se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, sous réserve des statuts de la Société.

#### Dispositions transitoires

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bronkart et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2011. LAC/2011/28802. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089222/786.

(110100216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

## Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011101880/15.

(110116044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Giltspur S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 juillet 2011. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2011101882/14.

(110115832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 286.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 112.017.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés de la Société en date du 1 <sup>er</sup> juin 2011 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG société domiciliée au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 47771, a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101883/14.

(110116129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 82.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011101886/12.

(110116511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## General Investment Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101887/10.

(110116221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101888/10.

(110116596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.



## Gestion GIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.003.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION GIC S.A.R.L. ANTANI S.A.R.L. Signature Gérant Unique

Référence de publication: 2011101889/13.

(110115872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

#### Globafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.962.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015 Monsieur Alberto ROSSI, administrateur de société, demeurant à Ottava Strada 20, 20090 San Felice di Segrate (MI), Italie, Président

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101890/13.

(110116163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT Spanext S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101893/11.

(110116001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.627.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2011

- 1. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante.
- 2. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.
- 3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 4. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 19 juillet 2011. Pour extrait sincère et conforme Pour GMT Spanext S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101894/20.

(110116003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

#### GP Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3673 Kayl, 1, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 144.340.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011101895/10.

(110116307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# H.I.G. Europe - France II S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.213.

Les comptes annuels pour la période du 11 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101898/12.

(110115982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H&F Luxembourg 1 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011101900/13.

(110115883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Helliot Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.321.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101903/11.

(110116577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Signature.



## Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 183.448.926,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011101905/11.

(110116007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

#### G.B.U.-Gesellschaft für Beratung und Unternehmensentwicklung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101872/9.

(110116220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

#### Pamoja Business Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle. R.C.S. Luxembourg B 157.792.

In the year two thousand and eleven, on the 27 th of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch Sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

# There Appear:

Mr John Howard McCall MacBain, born on February 13 <sup>th</sup> , 1958 at Niagara Falls (Ca), residing at 101 route de Villette, CH-1226 Thônex/Geneva, Switzerland (hereafter the "Shareholder"), duly represented by Mrs. Karine MASTINU, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, by virtue of a proxy given under private seal to her in Geneva, which will remain annexed hereto and registered with this deed.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The Shareholder is the sole shareholder of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pamoja Business Holdings S. à r.l." having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on December 10 th, 2010 before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 399 of March 1 st, 2011, modified on March 22 nd, 2011 before the undersigned Notary Maître Blanche MOUTRIER, deed not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").
- II. The Company's share capital is fixed at twenty nine thousand euro (EUR 29.000,-) represented by one hundred (100) shares of two hundred and ninety euro (EUR 290,-) each.
- III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

- 1. Reduction of the nominal value of the shares from two hundred and ninety euro (EUR 290,-) each to one euro (EUR 1,-) each by the issuance of twenty-eight thousand nine hundred (28.900) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and as a consequence thereof the Company's issued share capital of twenty-nine thousand euro (EUR 29.000,-) shall be divided into twenty-nine thousand (29.000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and shall be held by the sole Shareholder;
- 2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-one thousand euro (EUR 521.000,-) so as to bring it from its current amount of twenty-nine thousand euro (EUR 29.000,-) to the amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550.000,-) by creating and issuing five hundred twenty-one thousand (521.000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each (the "New Shares");



- Subscription and payment of the New Shares by the sole existing shareholder of the Company by contribution in cash:
- 4. Creation of ten (10) classes of shares in the share capital of the Company, the five hundred fifty thousand (550.000) existing shares of a nominal value of one euro (EUR 1,-) each being equivalently distributed in each class of shares;
- 5. Full restatement of the Articles of the Company in order to reflect the above decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares;
  - 6. Miscellaneous.

The Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholder resolved to reduce the nominal value of all the existing shares he holds in the share capital of the Company from two hundred and ninety euro (EUR 290,-) each to one euro (EUR 1,-) each by the issuance of twenty-eight thousand nine hundred (28.900) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and as a consequence thereof the Company's issued share capital of twenty-nine thousand euro (EUR 29.000,-) shall be divided into twenty-nine thousand (29.000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and shall be held by the sole Shareholder.

#### Second resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred twenty-one thousand euro (EUR 521.000,-) so as to bring it from its current amount of twenty-nine thousand euro (EUR 29.000,-) to the amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550.000,-) by creating and issuing five hundred twenty-one thousand (521.000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each (the "New Shares").

#### Third resolution

The New Shares have been subscribed and entirely paid up by the sole Shareholder by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of five hundred twenty-one thousand euro (EUR 521.000,-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares in the share capital of the Company, the five hundred fifty thousand (550.000) existing shares of a nominal value of one euro (EUR 1,-) each being equivalently distributed in each class of shares.

#### Fifth resolution

The Shareholder resolved to proceed to a full restatement of the Articles of the Company in order to reflect the above taken decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares, which shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Formation.** There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

- Art. 2. Name. The Company will exist under the name "Pamoja Business Holdings S.à r.l."
- Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.



**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary.

A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise:

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the Laws; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate, as well as invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at five hundred fifty thousand euro (EUR 550.000,-) represented by five hundred fifty thousand (550.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each and such rights and obligations as set out in the articles, entirely paid in, and divided into ten (10) classes of shares as follows:

- Fifty-five thousand (55.000) class A shares (the "Class A Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class B shares (the "Class B Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class C shares (the "Class C Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class D shares (the "Class D Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class E shares (the "Class E Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class F shares (the "Class F Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class G shares (the "Class G Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class H shares (the "Class H Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class I shares (the "Class I Shares");
- Fifty-five thousand (55.000) class | shares (the "Class | Shares").

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares to Class J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case my be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Class J).



In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 7. Shares.** The Shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 8. Share Premium.** In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any Share or Class of Shares in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, o make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 9. Transfers of Shares.** In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August, 1915 on commercial companies (as amended).

- **Art. 10. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the Shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 11. Management.** The Company shall be managed by one or several managers ("the Board of Managers") who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

Art. 12. Power of the Manager or of the Board of Managers. The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 14. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.



No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

- **Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 16.** Conflicts of Interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

- **Art. 17. Liability of the Manager or of the Board of Managers.** The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.
- **Art. 18. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an approved independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 19. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 20. General Meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.
- Art. 22. Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the sole manager or as the case may be by the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 23. Legal Reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 24. Allocation of the Profits - Distributions.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, as the case may be with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the Legal Reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

**Art. 25. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.



A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

**Art. 26. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Art. 27. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 24 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to

the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)
LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws

or of the Articles.

Interim Accounts
Interim Account Date

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.200.- EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### French version:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

M. John Howard McCall MacBain, né le 13 février 1958 à Niagara Falls (Ca), demeurant à 101 route de Villette, CH-1226 Thônex/Genève, Suisse (ci-après l'"Associé"), représenté aux fins des présentes par Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Genève, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Pamoja Business Holdings S. à r.l.», ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 10 décembre 2010 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 399 du 1 er mars 2011, modifié par acte du 22 mars 2011 par-devant Maître Blanche MOUTRIER soussignée, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).



- II. Le capital social de la Société est fixé à vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quatre vingt dix euros (EUR 290,-) chacune.
- III. L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de deux cent quatre vingt dix euros (EUR 290,-) à un euro (EUR 1,-) chacune par la création de vingt huit mille neuf cent (28.900) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social émis de la Société de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) sera représenté par vingt neuf mille (29.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé unique;
- 2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) au montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par la création et l'émission de cinq cent vingt et une mille (521.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les" Nouvelles Parts");
  - 3. Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'associé unique par apport en numéraire;
- 4. Création de dix (10) classes de parts sociales dans le capital social de la Société, les cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune étant réparties de façon équivalente dans chaque classe de parts sociales;
- 5. Refonte complète des Statuts de la Société de manière à refléter les décisions prises et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat de parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales;
  - 6 Divers

L'Associé, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société de deux cent quatre vingt dix euros (EUR 290,-) à un euro (EUR 1,-) chacune par la création de vingt huit mille neuf cent (28.900) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social émis de la Société de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) sera représenté par vingt neuf mille (29.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé unique.

## Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent vingt et un mille euros (EUR 521.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt neuf mille euros (EUR 29.000,-) au montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par la création et l'émission de cinq cent vingt et une mille (521.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les" Nouvelles Parts Sociales").

# Troisième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé unique par un apport en numéraire. La preuve de l'apport a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de cinq cent vingt et un mille euros (521.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

## Quatrième résolution

L'Associé a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales dans le capital social de la Société, et de répartir les cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de façon équivalente dans chaque classe de parts sociales.

#### Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat de parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

**Art. 1** er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

- Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination «Pamoja Business Holdings S.à r.l.».
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.



Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associées, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune la "Société Apparentée").

Pour les besoins de cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société, si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les Lois; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, ainsi que investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), représenté par cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes de Parts Sociales, de la manière suivante:

- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");



- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- Cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Classes A à J seront définies ci-après les "Classes de Parts Sociales" et individuellement une "Classe de Parts Sociales"; et ensemble toutes les parts sociales des Classes de Parts Sociales seront définies les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales, voire d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de Classe(s) de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Classe(s) de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales (en commençant par la classe J).

Dans les cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe de Parts Sociales en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des classes(s) rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Parts Sociales de la ou des Classes de Parts Sociales concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et payable par la Société.

Art. 7. Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Prime d'Émission. En outre du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé (s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 9. Transferts des Parts Sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

- Art. 10. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.
- **Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le "Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.



**Art. 12. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procèsverbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des gérant(s).** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois, les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social, chaque Part Sociale donnant droit à une voix.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront prises à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 22. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 23. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 24. Affectations des bénéfices - Distributions.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.



Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la Réserve Légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

En cas de déclaration de dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J existe, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de Classe A existantes).

**Art. 25. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

**Art. 26. Dispositions finales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### Art. 27. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aura droit à une distribution de dividendes conformément à l'article 24 des statuts, augmenté de (i) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) de toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve (s) en vertu des Lois ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents de sorte que:

MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire con-

cernée.

Date Comptable Intérimaire signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et

de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 2.200,- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nomprénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8308. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089277/710.

(110100714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

## Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 31.959.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 du 16 janvier 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011101875/16.

(110115847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 286.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101884/10.

(110116130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Haegin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiate.

Le 19.07.2011.

**INVEST CONTROL SARL** 

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2011101908/13.

(110116562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.



## Haegin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat. Le 19.07.2011. M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2011101907/9.

(110116562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Haegin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 19.07.2011.

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION

Référence de publication: 2011101909/11.

(110116562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Haegin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur et administrateur délégué de votre société, avec effet immédiat.

Le 19.07.2011. E. Wirtz.

Référence de publication: 2011101910/10.

(110116562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

#### Hamlet Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101911/9.

(110116574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Hetman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101914/9.

(110116569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Hexamedia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.394.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



**SOETENS Michel** 

Gérant

Référence de publication: 2011101915/11.

(110116256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# H.T.A.S. S.A., High Tech Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011101916/12.

(110116517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# HMGT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101917/11.

(110115921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Honotimber Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 51.348.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101920/9.

(110116234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## HP Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.753.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101921/10.

(110115909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Home Interiors s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.298.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 19 juillet 2011. Pour HOME INTERIORS S.àr.l.

Signatures

Référence de publication: 2011101919/12.

(110116610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## HV. Com International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101922/9.

(110116216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Industrial Business Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 72.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101923/9.

(110116217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

# EXTRAIT

Suite à une résolution du Conseil de Gérance en date du 28 juin 2011, le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011101823/13.

(110116581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101834/10.

(110116292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## DSK Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 40.371.

Les déclarations requises par l'article 70 b et c de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à.r.l ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101825/12.

(110116554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 Juillet 2011.

Editional 8, ic to junice 2011

Référence de publication: 2011101832/11.

(110116432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 25 février 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Leander Scherer de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011101835/14.

(110116621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.832.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 25 février 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Leander Scherer de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011101836/14.

(110116605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Euro Real Estate Germany II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.833.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 25 février 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Leander Scherer de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Euro Real Estate Germany II S.à r.l. Un Mandataire

Référence de publication: 2011101837/14.

(110116611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Euro Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 152.824.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 25 février 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Leander Scherer de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro Real Estate Holding S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011101838/14.

(110116589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### Everlux Maritima S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.859.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EVERLUX MARITIMA S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34859, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 1990, publié au Mémorial C numéro 81 du 21 février 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 22 octobre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 390 du 11 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madamoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant profession-nellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.".

2) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:



"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

3) Fixation de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures et modification de l'article afférent qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

- 4) Refonte des statuts de la société en français et en anglais, la version anglaise prévalant dorénavant.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.".

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.".



#### Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures et de modifier l'article y afférent qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide la refonte suivante des statuts de la société en français et en anglais, la version anglaise prévalant dorénavant:

## "Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EVERLUX MARITIMA S.A.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.



La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

#### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.



#### Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### Titre V. - Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

### Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.".

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

## Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "EVERLUX MAR-ITIMA S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 34859, incorporated by a deed received by Maître Emile SCHLESSER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 20, 1990, published in the Mémorial C number 81 of February 21, 1991, and whose articles of association have been amended for the last time by deed under private seal documenting the conversion of the capital into Euro on October 22, 2001, published in the Mémorial C number 390 of March 11, 2002.



The meeting is opened by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, being in the chair, who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1) Adoption by the company of the corporate object of a fully taxable company and subsequent amendment of the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

2) Amendment of the clause concerning the commitment of the company, which will henceforth have the following wording:

"The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

3) Fixing of the annual general meeting on the last Wednesday of May at 11.00 a.m. and amendment of the related article which will have henceforth the following wording:

"The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

4) Remodelling of the company's articles of association in French and in English, the English version prevailing henceforth.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:



#### First resolution

The meeting decides to adopt the corporate object of a fully taxable company and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

#### Second resolution

The meeting decides to amend the clause concerning the commitment of the company, which will henceforth have the following wording:

"The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.".

### Third resolution

The meeting decides to fix the annual general meeting on the last Wednesday of May at 11.00 a.m. and to amend the related article which will have henceforth the following wording:

"The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

### Fourth resolution

The meeting decides the following remodelling of the company's articles of association in French and in English, the English version prevailing henceforth:

## "Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "EVERLUX MARITIMA S.A.".
- Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.



**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.".

### Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### Title III. - Management

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.



All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

## Title IV. - Supervision

**Art. 12.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### Title V. - General meeting

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

## Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## Title VIII. - General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 <sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand euro ( $\leq$  1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF; the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011090787/478.

(110102985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

## European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101840/10.

(110116271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### Evita AcquisitionCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101841/10.

(110115954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011101857/13.

(110116592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

# Fondation Henri Pensis, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 12.

Composition du conseil d'administration

Monsieur Jean HOSS, président

Monsieur François COLLING, vice-président

Monsieur Guy DOCKENDORF, vice-président



Madame Lydie POLFER, membre

Monsieur Pierre AHLBORN, membre

Monsieur Marco BATTISTELLA, membre

Monsieur Marcel GROSS, membre

Monsieur Bob KRIEPS, membre

Monsieur Jean Eloi OLINGER, membre

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2010.

Jean Hoss / Guy Dockendorf / François Colling

Président / Vice-président / Vice-président

Référence de publication: 2011101861/20.

(110115947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Finalsa S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 15.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101864/10.

(110116193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

## Finalsa S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 15.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101865/10.

(110116194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### Abax Trust, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011102424/11.

(110116800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

## AETOCGRACA S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 143.194.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10 juin 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21.07.2011.

Référence de publication: 2011102429/11.

(110117510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck